

CONCOURS C-CP-23-24-01

Nous désirons combler un poste régulier à temps complet de
Conseillère ou conseiller pédagogique
Services éducatifs (50 %) et Direction générale (50 %)
(Centre administratif, 157 rue Saint-Louis, Montmagny)

ENTRÉE EN FONCTION

Juillet 2023

SEMAINE DE TRAVAIL

35 heures/semaine selon un horaire à déterminer avec
le supérieur immédiat

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La directrice des services éducatifs

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

ATTRIBUTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

- Soutenir les établissements dans l'identification du contexte dans lequel évolue le centre de services scolaire et ses établissements. Accompagner le centre de services scolaire et ses établissements dans la détermination des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles dans le cadre de la production du plan d'engagement vers la réussite scolaire (PEVR) ou des projets éducatifs;
- Soutenir et participer, sur demande, aux rencontres des comités de pilotage (centre de services scolaire et établissements) et du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ). Soutenir le comité de pilotage et le CERÉ au regard des consultations à mener;
- Collaborer à la réalisation du plan d'engagement vers la réussite, du projet éducatif et des projets particuliers des établissements;
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements, que du centre de services scolaire ou du ministère de l'Éducation.

Autres attributions :

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du Centre de services scolaire.

Elle ou il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; elle ou il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle ou il conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; elle ou il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle ou il instrumente les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle ou il analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents; elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle ou il conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement; elle ou il collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens, elle ou il élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En outre, la conseillère ou le conseiller pédagogique en formation générale des adultes et en formation professionnelle contribue à la visibilité du Centre de services scolaire auprès des partenaires socio-économiques et établit un plan de promotion en conséquence.

Elle ou il rencontre les représentantes et représentants de diverses entreprises afin de développer conjointement des programmes de formation répondant aux besoins de l'entreprise et de son personnel; elle ou il prépare des protocoles d'entente et des offres de services.

Elle ou il participe à l'organisation des programmes d'alternance travail-études, des stages en entreprise et des visites en industrie; elle ou il soutient les enseignantes et enseignants concernés; elle ou il informe et conseille les employeurs.

QUALIFICATION REQUISE

Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

Un diplôme en adaptation scolaire serait considéré comme un atout

TRAITEMENT

Entre 27,08 \$ et 50,39 \$ selon la scolarité et l'expérience pertinente.

INSCRIPTION

Les personnes qui désirent participer à ce concours sont priées de faire parvenir leur offre de service accompagnée de leur curriculum vitae, en indiquant le numéro du concours dans l'objet du courriel, **au plus tard le 30 mai 2023 à 16 h**, à l'attention de :

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3
Télécopieur : 418 241-5961
Courrier électronique : resshuma@cscotesud.qc.ca

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le 23 mai 2023

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet du centre de services scolaire au cscotesud.qc.ca. Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.